



REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT A.H.P  
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

**Séance du 17 septembre 2024  
Objet : Autorisation d'emprunt**

L'an deux mille vingt et quatre et le 17 septembre à 18 heures 30,  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de  
Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD  
Marion, ROBERT Carole, BERNARD Myriam, MOUREN Sylvie et Messieurs  
GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE Manuel,  
BONO Vicente, HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

Absents : Mmes HUBERT Armelle et AILLAUD Karine, absentes excusées,  
MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, et Mrs CHAMBRE Emmanuel, AKLA  
Mohammed.

Procurations : Pas de procuration.

M. VARCIN Alexandre a été désigné Secrétaire de Séance conformément à  
l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-210401089-2024.0917-2024\_06\_48-

Conseil Municipal du 17/09/2024

Délibération n° 2024/06/48

**OBJET : Autorisation d'Emprunt**

Mme le maire rappelle que le budget voté le 2 avril prévoyait un emprunt de 400000 € afin de financer différents projets.

Suite au point budgétaire effectué, il s'avère nécessaire de contracter un emprunt de 400 000€.

Cela permettra de financer :

- Les travaux de réfection de voirie du Chemin de Clastres
- L'achat du camion des Services Techniques
- Le véhicule de la police municipale

Mme le Maire propose :

- de l'autoriser à négocier librement les conditions financières de ce prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 400 000 €,
- de l'autoriser à signer le contrat de prêt.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Mme le Maire à négocier librement les conditions financières de ce prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 400 000 €
- d'autoriser Mme le Maire à signer le contrat de prêt.

Le 17 septembre 2024  
Fait et délibéré, les jour, mois et an  
que dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2024

Application agréée E-legalite.com